



Plainte pour violences volontaires

Par **MARTONI**, le **22/06/2009** à **13:04**

Bonjour,

J'ai été entendu en Novembre 2006 pour des violences commises lors d'une bagarre en Décembre 2005.

Le plaignant a reçu 11 jours d'i.t.t. Cependant il avait reconnu m'avoir fait "fait tomber" avant que je le frappe.

J'avais à mon tour porté plainte en Novembre 2006.

Depuis, je n'ai aucune nouvelle.

Est-il possible que l'affaire ait été classée ?

Si elle n'a pas été classée, quelles sanctions puis-je risquer ?

Merci pour votre réponse.

Par **fany3**, le **22/06/2009** à **14:22**

Bonjour,

j'ai vécu la même expérience en 2005, car j'avais séparé 2 personnes qui frappaient ma sœur, j'ai moi-même appelé la police et j'ai attendu leur arrivée, je n'ai pas frappé, jusqu'à aujourd'hui j'ai des séquelles de cette agression.

sauf que la personne s'est portée PARTIE CIVILE et elle a pris un AVOCAT elle connaissait bien la procédure à suivre.

j'ai été condamnée à payer 1500 euros, cela figure sur mon casier judiciaire (a ne pas négliger) et j'ai eu du surcis.

j'étais avec mes enfants 7 et 8 ans. la personne me harcèle depuis.

aujourd'hui quand je vais dans un commissariat pour porter plainte, je suis traitée comme une merde, car il se base sur ce qui est écrit sur leur ordinateur.

alors prend un bon avocat.

et bon courage.